

# St Denis d'Orques

**Meilleurs Vœux  
2020**

**Parc de la Mairie**



**L'Ecole**

**Bulletin n° 23  
Décembre 2019**



Les changements climatiques de l'année 2019 nous rappellent que la nature impose son autorité et qu'il est toujours possible d'avoir un automne très pluvieux.

Après les gilets jaunes fin 2018, cette année, les grèves sont toujours d'actualité pour exprimer les mécontentements de certains concitoyens, mais mettent en difficulté beaucoup d'usagers, d'entreprises et de commerces. Certes, il faut réformer impérativement pour équilibrer ces différences, mais le citoyen a des droits mais aussi des devoirs, sans attendre que la société les assume à sa place. Depuis 30 ans, les différentes politiques gouvernementales ont été consommatrices de nos richesses, sans redonner ses vraies valeurs au travail. Cette nouvelle décennie apportera sans doute les réponses à nos interrogations.

La dématérialisation obligatoire des données va changer notre mode de communication dès janvier 2020 : il va falloir s'adapter. L'arrivée de la fibre va nous permettre de communiquer plus rapidement (télétravail, télémedecine, télévision...). Sur notre Commune, les premiers travaux sont en cours pour un raccordement des usagers prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

### Principaux travaux et achats réalisés :

- **Nouveau commerce** : La Maison Noury – 29 avenue de la Libération, aménagée en commerce au rez-de-chaussée et en logement à l'étage : travaux terminés en juin 2019 pour un montant de 193 581.09 € TTC. Le bail commercial a été conclu début juillet avec la société Dionyserve représentée par Monsieur DANH-SANG : le logement est loué à Monsieur LANCELEUR et Madame PELLET pendant toute la durée des travaux du 31 avenue de la Libération.
- **Le logement au 31 avenue de la Libération**, vide, nous a permis de réétudier le projet de restauration trop dispendieux.
- **La façade de l'école publique** a été rénovée pendant les vacances scolaires pour un montant de 23 143.24 TTC.
- **La salle des associations** a eu son plafond reconditionné pour une amélioration phonique ainsi que l'éclairage pour un montant de 6 338.70 € TTC.
- **Matériel : un tracteur KUBOTA** L1501 avec chargeur AV et broyeur AR à déport hydraulique + accessoires a été livré le 9 août 2019 pour un montant total de 42 227.40 € TTC.
- **L'aménagement du parc de la Mairie** et l'accessibilité de la salle des fêtes ont été terminés fin avril pour un montant de 50 059.09 € TTC.

### Communauté de Communes :

- **La prise de compétence de la zone artisanale** est enfin actée par la signature chez le notaire le 25 octobre 2019.  
Désormais les ateliers relais, Garage EDON et ATOUT BOIS, appartiennent à la LBN. 2 hectares restent constructibles sur cette zone.
- **PLUi** : Malgré l'opposition de 3 communes, dont la nôtre, le PLUi a été validé en novembre 2019 sans la réponse des votes de toutes les communes. Le PLU de St Denis sera grenellisé.
- **Déchetterie** : La prochaine équipe municipale devra être très vigilante sur son maintien sur notre Commune.  
Il faudra aussi être très attentif aux futures prises de compétences « eau » et « assainissement » prévues pour 2026 car les lois sur l'eau nous contraignent à d'importantes dépenses sur notre commune.



Le renouvellement du conseil municipal aura lieu les 15 et 22 mars 2020. Après 2 mandats en tant que Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire de 2008 à 2014, puis 1<sup>er</sup> adjoint et Maire entre 2014 et 2020, je ne serai pas candidat pour un nouveau mandat. Je remercie vivement tous les dionysiens et dionysiennes que m'ont soutenu et fait confiance pendant ces 12 années.

Je tiens à remercier les Adjoints, les Conseillers Municipaux, les Membres du CCAS, le Personnel de la Commune et de la Maison de Retraite pour leur collaboration et leur investissement pour assurer un bon fonctionnement de nos services.

Je remercie également toutes les associations et les bénévoles qui permettent l'animation et le dynamisme de notre Commune.

Pour cette nouvelle année et la prochaine décennie, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Fernand PIOGER



## Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent des trois naissances



Présentent tous leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux et pacsés (1 Pacs)



Et prennent part à la peine des familles pour ceux et celles qui nous ont quittés (14 décès)



### Nos commerçants

Le commerce local étant très difficile, essayons de le faire vivre :  
N'attendons pas la désertification de notre village.



**L'équipe municipale vous invite à  
l'échange des vœux à la salle polyvalente  
le vendredi  
17 janvier 2020 à 19h45**



## Rencontres intergénérationnelles :

Un séjour au Croisic organisé par une classe de la MFR de Coulans sur Gée a permis à 25 Résidents des EHPAD du secteur de revoir la mer. Chaque jeune était référent d'un résident. Ce séjour fut un véritable moment de partage et d'échange. Deux résidents de l'EHPAD et une habitante de St Denis d'Orques ont pu y participer.



Depuis quelques années maintenant, les enfants de l'école viennent rencontrer les résidents lors d'un repas.

Un atelier lecture est organisé chaque mois avec les maternelles, ainsi que des ateliers bricolage. Une visite des résidents à l'école est prévue pour 2020.

## Nouveautés à l'EHPAD

La commune s'est équipée d'un défibrillateur qui sera installé sous le porche de la Maison de Retraite à côté de la boîte à livres.



Une boîte à livres a été installée par Familles Rurales. Chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.

**Merci aux associations et bénévoles qui permettent de créer un lieu de vie et de garder le lien social grâce aux différentes animations et activités encadrées par le personnel de notre Maison de Retraite**

**Meilleurs Vœux pour cette Nouvelle Année 2020**  
**Fernand PIOGER** **Michèle HERISSON**



### Les élections municipales sont fixées les 15 et 22 mars 2020.

Tous les candidats doivent déposer leur candidature auprès de la préfecture au plus tard le **27 février 2020.**

#### Pour voter aux élections municipales :

- Avoir au moins 18 ans
- Etre inscrit sur les listes électorales
- Etre de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE
- Jouir de ses droits civils ou politiques

**L'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 janvier 2020.**

**Sont concernés :** Les personnes nouvellement domiciliées à St Denis d'Orques, celles qui ne sont pas encore inscrites, les jeunes qui auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 et qui n'ont pas reçu d'avis de leur inscription d'office.

**Pièces à fournir :** une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou de résidence de plus de 6 mois ou de paiement d'une taxe locale.

#### Une pièce d'identité devra être présentée le jour du vote

(Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo ou autre document avec photo)



**Le mode de scrutin :** pour une commune de moins de 1000 habitants, il s'agit d'un scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentent seuls ou par candidatures groupées. Les électeurs peuvent rayer certains noms ou en ajouter d'autres (panachage), déclarés en préfecture, tout en ne dépassant pas le nombre de 15 pour notre Commune. Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat. Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix.

Pour toutes précisions, veuillez consulter le site de la préfecture : [Guide du candidat et du mandataire financier - Edition 2019](http://www.sarthe.gouv.fr/elections-municipales-2020-le-memento-du-candidat-financier - Edition 2019) <http://www.sarthe.gouv.fr/elections-municipales-2020-le-memento-du-candidat-a4667.html>



### LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>QUI ?</b>       | Garçons et filles de nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>OÙ ?</b>        | À la mairie de ton domicile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>QUAND ?</b>     | Dès 16 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>AVEC QUOI ?</b> | Votre carte d'identité<br>Le livret de famille<br>Un justificatif de domicile                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>POURQUOI ?</b>  | - pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)<br>- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)<br>- pour l'inscription d'office sur les listes électorales |



La journée citoyenne se présente comme une journée consacrée à la réalisation de chantiers par les citoyens eux-mêmes. Cette journée propose aux gens de participer concrètement à la vie de la commune, toutes générations confondues.

La Municipalité souhaiterait mettre en place cette journée courant avril-mai pour embellir nos rues par le nettoyage des trottoirs, entretien des massifs et autres. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie.



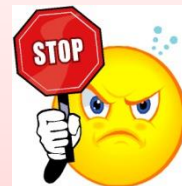
## Déchets

Déchèterie communautaire de Saint Denis d'Orques : 02 43 39 01 62

**A compter du 6 janvier 2020, changement des horaires :**

Lundi et mercredi de 9h à 12h / Samedi de 14h à 17h (18h en horaires d'été)

**Ramassage des ordures ménagères le vendredi matin – semaine paire**



Notre Commune dispose d'une déchetterie. Hors, nous constatons encore des dépôts sauvages en bordure de chemins ou de champs. Nous constatons également des dépôts au pied des conteneurs. **Nous faisons appel au civisme et à la responsabilité de chacun** d'entre nous, dans un souci de respect de l'environnement, de notre cadre de vie et **des agents**.

**La Municipalité va mettre en œuvre les moyens nécessaires  
afin de sanctionner ces agissements.**

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits** sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés depuis la loi du 15 juillet 1975. **Les infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.**



## Assainissement



|   | TYPE DE SERVICE                                   | Vote tarifs 2019 | Modification des tarifs (1) 2019 | Vote tarifs 2020 (2) |
|---|---------------------------------------------------|------------------|----------------------------------|----------------------|
| 1 | Abonnement annuel                                 | 20,00            | 40,00                            | 40,00                |
| 2 | M3                                                | 1,40             |                                  | 1,40                 |
| 3 | Intervention ponctuelle (contrôle assainissement) | 50,00            |                                  | 50,00                |
| 5 | Accès au service (branchement neuf)               | 1 200,00         |                                  | 1 200,00             |

1 : délibération du 11-03-2019 n° 2019-0036

2 : délibération du 28-11-2019 n° 2019-0081

Le réseau d'assainissement est appelé à tort "tout à l'égout", car il n'est pas destiné à tout recevoir.

Il ne faut surtout pas y jeter les **lingettes**, elles sont un véritable fléau pour le réseau. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture !

**Après utilisation, veuillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.**

SIAEP  
2 route du Camp de la Vache Noire  
72240 Saint Symphorien  
Tél. : 02.43.20.72.24  
siaep.charnie@orange.fr-siaepcharnie.fr



Suivre vos relevés  
de consommations,  
déclarer un nouvel  
index, connaître  
votre historique de  
consommations,  
effectuer le  
règlement des  
factures en  
ligne...

Le site internet du syndicat d'eau fait peau neuve et propose désormais un espace abonné.

Rendez-vous sur : **siaepcharnie.fr**

Connectez-vous avec votre **identifiant** et votre **mot de passe** qui seront indiqués sur votre facture d'abonnement 2020.

**VOTRE ESPACE ABONNÉ**

Cet espace vous permet d'obtenir des informations sur votre contrat de fourniture d'eau et vous donne accès à l'historique de vos relevés de consommations d'eau et de vos factures.

**JE ME CONNECTE**

ADRESSE MAIL  
OU IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

[Mot de passe oublié ?](#)

**SE CONNECTER**



## Sécheresse 2019

Une des conséquences : fissures dans les maisons

Une **maison** ou un mur **fissuré** est un phénomène assez courant, qui peut être la conséquence d'une infiltration d'eau, d'un choc, ou d'une instabilité des sols. L'instabilité des sols est souvent en cause lors de **période de sécheresse** et de pics de chaleurs car les sols finissent par être déshydratés.

**Le recours auprès de votre assureur :** Dans le cadre de votre assurance multirisques habitation, votre assureur peut vous indemniser si les fissures sont apparues suite à un état de catastrophe naturelle (Sécheresse, inondation, glissement de terrain, etc).



Notre commune dispose désormais de l'application mobile  
« **IntraMuros** »

Téléchargez-la pour découvrir les événements, les actualités, les diverses manifestations qui ont lieu dans notre commune et également dans les communes voisines.

Téléchargement gratuit.



## POUR QUI ?



Les infrastructures créées sur l'ensemble de La Sarthe permettront à terme de raccorder tous les bâtiments présents (professionnels ou particuliers) sur le département.



## À QUEL PRIX ?



Les offres de services seront au prix du marché et proposées par les fournisseurs d'accès pour la télévision, internet et la téléphonie.

## POURQUOI ?



Avoir accès à tous les services existants ou à venir et profiter de l'amélioration permanente des débits.



## CONTACT



www.sarthe.fr

0 800 800 617

Service & appel gratuits

## QUAND ?



Sur votre commune, les études puis le déploiement vont s'engager. Pour plus de renseignements contactez-nous grâce au numéro vert.

0 800 800 617

Service & appel gratuits

Tout savoir sur la fibre ;  
Choisir son opérateur  
Les conditions d'accès à la fibre,  
et autres informations...

**N'hésitez pas à aller sur le site....**

**[www.lafibrearrivechezvous.fr](http://www.lafibrearrivechezvous.fr)**

**ou**

**appelez le 0.800.800.817**

Pour la mise en place de la « Fibre Optique », la Municipalité va établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Cet adressage constitue un pré requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers :

### **POUR LES HABITANTS :**

- Adresse précise indispensable pour s'abonner à la fibre sur le réseau public THD42,
- Accès facilité et plus rapide des services d'urgence, livraison de colis plus rapide et fiable,
- Fiabilité des informations GPS.

### **POUR LES SERVICES PUBLICS**

- Optimisation de la collecte des déchets, de la communication publique, des services à la personne,
- Intervention plus rapide des services de secours,
- Meilleures relations entre les collectivités et les habitants.



# Vie Communale

## Foot

Une convention a été conclue entre la Commune, l'US St Denis et l'Association JSVC (Jeunesse Sportive Vègre et Champagne) pour la mise à disposition du terrain de foot lors des entraînements des U13, U15 et U17.

L'Association JSVC présidée par M. GAUTIER regroupe les jeunes de Loué, Brûlon, Chantenay et St Denis d'Orques. Des matchs devraient être organisés à St Denis le samedi après-midi. Les dates seront affichées dans les commerces et sur Intramuros.



## Ainés Ruraux

**Tarot et Scrabble** : tous les lundis après-midi

**Travaux manuels** : 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

**Questions pour 1 après-midi** : 1 fois par trimestre – réservé aux adhérents de St Denis

**Loto** : 1 au printemps et 1 à l'automne

**Voyages et sorties**



## Familles Rurales

**Une « Boîte à Livres »** est à votre disposition à l'entrée de la Maison de Retraite.

**Troc Plantes** : organisé 2 fois par an, avril et novembre, sur le parking de la Maison de Retraite.

**Travaux Manuels** : en mai : (fête des mères et des pères), en décembre (Noël).

**Séances Gym** : le mardi soir : à 18h gym douce et à 19h15, gym tonique avec Nathalie VIGNE.

**Service d'aide à domicile** : Les services à la personne de l'association Familles Rurales Entraide Familiale, aident les familles, les entreprises et associations dans les tâches quotidiennes. Contact : Mme HOUDOIN au 02.43.88.23.58.



## Comité d'Animations

**Fête Communale avec l'Association du Comice**



**Fête nationale – soirée Moules-frites**





Les membres du FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Saint Denis d'Orques ont piégé 240 ragondins pour l'année 2019.

## Histoire & Patrimoine

### 6<sup>ème</sup> Marché de Noël 2019

C'est en présence de Mme Sylvie TOLMONT (Députée), Mme Catherine PAINEAU (Conseillère Régionale), M. Gilbert VANNIER (Président Communauté de Communes LBN), M. Régis NOIR (Maire de Joué-en-Charnie) et de M. Fernand PIOGER (Maire de St Denis d'Orques) que le marché a été ouvert.

Cette année, 32 exposants avec chacun des produits différents les uns des autres étaient présents.

Un pointage manuel permet de situer entre 470-480 visiteurs.



### L'Eglise

La Peinture murale 14/18 a été restaurée en juillet 2019 à l'initiative de l'Association Histoire et Patrimoine Dyonisien.

Ce travail réalisé par la restauratrice Géraldine FRAY a été possible avec l'aide de nombreux donateurs, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.



## Le Pêcheur Dionysien



Le samedi 1<sup>er</sup> juin, les enfants avaient rendez-vous au plan d'eau pour la journée de la Fête de la Pêche.

11 filles et 14 garçons ont pris plaisir à pêcher des truites. De nombreuses récompenses et coupes ont été remises en fin d'après-midi.

Le Pêcheur Dionysien vous donne rendez-vous le samedi 6 juin 2020 au plan d'eau de la Basse Mercerie pour la prochaine « Fête de la Pêche » (dates des journées de pêche dans le calendrier des fêtes en fin de bulletin)



## APE - SIVOS

Grâce aux manifestations qu'elle organise, spectacle de Noël, carnaval, soirée au printemps, kermesse, l'APE accompagne financièrement les sorties de fin d'année. Pour cette année scolaire, le Sivos compte 87 enfants. Une garderie est assurée de 7h30 à 18h15. Pour tout renseignement, contacter M. VAN RECKEM au 02.43.88.41.92.



Spectacle de Noël du 6 décembre 2019

## Garderie du Mercredi

Suite à son intégration au sein du SIVOS d'«Avesse-Chevillé-Viré en Champagne-Saint Denis d'Orques», la Commune a mis en place une garderie tous les mercredis en périodes scolaires, de 7h30 à 18h. Ce service semble satisfaire les familles : 9 enfants la fréquentent de façon régulière, et d'autres occasionnellement. Pour toute inscription, contacter la Mairie au 02.43.88.43.14 ou par mail [mairiestdenisdorques@wanadoo.fr](mailto:mairiestdenisdorques@wanadoo.fr).

## Musique Municipale

### Concert du 1<sup>er</sup> décembre 2019

Lors du concert de la Sainte Cécile du 1<sup>er</sup> décembre 2019, à la demande de Monsieur Fernand PIOGER, Monsieur Daniel COUDREUSE, Conseiller Régional, a remis deux médailles du bénévolat : l'une pour Michel LANOË, pour ses 50 ans de direction de la Musique Municipale, et la seconde pour Monsieur Jean-Louis COUILLARD pour ses 55 années de trésorier.



Le 6 octobre 2019, le repas du CCAS a réuni 87 dionysiens et dionysiennes.

Une journée agréable pour tous.

Merci pour la participation des bénévoles qui ont préparé la salle et assuré le service.





**5 mai 2019, la Commune rend hommage au bombardier anglais.**

Les hasards de la guerre ont fait que 3 appareils alliés sont tombés à St Denis d'Orques entre avril 1943 et juillet 1944. Le 5 mai, la commune a rendu hommage aux 7 aviateurs anglais et canadiens. Le bombardier Halifax du 138th Sq de la RAF, dans la nuit du 7 au 8 mai 1944, s'est écrasé près de la ferme de « La Bouteluère » causant la mort de l'équipage.

Après la cérémonie de juillet 2011 qui rendait hommage au sacrifice du Lieutenant américain Charles Patton, le Conseil Municipal a accepté la requête de Jacky Emery de poursuivre le devoir de mémoire en rendant hommage à ces 7 aviateurs anglais morts pour notre liberté.

Depuis le début de l'année 2019, sous l'impulsion de Michel Leliège, Fernand Pioger, Maire, le Conseil Municipal, les Anciens Combattants présidés par Monsieur Robert Couasnon et Jacky Emery, ont mis tout en œuvre pour que cet hommage soit à la hauteur du sacrifice de ces 7 jeunes hommes. Les recherches de Jacky Emery lui ont permis de retrouver quelques familles concernées par cette tragédie. La Famille du Capitaine RUSSEL était présente ainsi que de nombreux dionysiens et dionysiennes.



**Plaque commémorative**



**Samedi 4 mai : Hommage au Cimetière de l'Ouest, au Mans,**



**Famille RUSSEL sur le lieu du crash « La Bouteluère »**



**Cérémonie Place de l'Eglise et dépôt de gerbes**





# Extraits des délibérations du Conseil Municipal

31 janvier

## PROPOSITIONS DES COMMISSIONS POUR LE BUDGET 2019

**Commission travaux :** Suite à la commission travaux du 23 janvier 2019, Monsieur LELIEGE présente les propositions.

- **Ecole :**
  - Demande du Directeur : rideaux à toutes les fenêtres côté sud : 9 fenêtres
  - Enduit façade des classes côté cour : Des devis sont demandés
  - Réflexion sur des travaux intérieurs des classes : isolation placostil-électricité-chauffage-peinture.
- **Salle des associations :**
  - Enduit façade principale : demander des devis
  - Etude pour amélioration phonique de la salle et surtout pose d'une VMC tertiaire
- **Logement boucherie**

Après avoir pris connaissance des projets des plans du futur logement Boucherie, de l'estimation des travaux, une étude est demandée à M. BERTRAND pour le chauffage, soit chaudière gaz, soit chaudière à granulés : des subventions peuvent être accordées selon le mode retenu.
- **Salle polyvalente :**

Etude énergétique et phonique et un réaménagement de la salle polyvalente pour qu'elle soit plus fonctionnelle, surtout buvette, estrade, etc...
- **Demande des associations :**

Pour le nettoyage des carrelages de la salle : achat d'un nettoyeur vapeur, avec mise à disposition d'un placard de rangement : ce matériel serait pour les associations dionysiennes et les agents d'entretien. Estimation 400€ + un chariot 200€ = **600€ TTC**
- **Maison au 29 av libération :**
  - Escalier niveau 1. La terrasse est terminée. Pour des raisons de sécurité doit-on poser un garde corps ?
  - Clôture séparative du terrain : quel type de clôture en gardant une entrée entre les terrains, éventuellement un portail pour accès en cas d'urgence ?

Les travaux de clôture ne sont pas urgents

  - Prévoir le passage entre locataires à la signature du bail
- **Marches :**
  - Marches : descente lavoir – passage des lavandières
  - Marches : descente Place de la Croix Verte

Des devis sont demandés pour les marches du lavoir en priorité.
- **Rue des Carrouges :**

Entretien et peinture des candélabres (rouillés) : devis demandés
- **Logement de l'école :**
  - Pour éviter de couper le chauffage, la suite des travaux des chambres aura lieu au printemps.
  - Constatations : séjour, cuisine, chambre : un manque de prises : actuellement, utilisation de rallonges et multiprises :
  - Suite au mauvais fonctionnement de la VMC, des moisissures sur les murs sont apparentes : soit la mairie fournit peinture et/ou tapisserie et le locataire fait les travaux, soit intervention d'une entreprise. La VMC est en état de fonctionnement actuellement
- **Pose d'une VMC au rez-de-chaussée :** sas des classes et cage des escaliers : des odeurs (fuel entre autres) en raison du manque d'aération.
- **Mairie :**
  - Sas et entrée : peinture de l'ensemble => devis demandés
- **Logement de la poste :**
  - Chaudière en mauvais état : proposition de la pose de radiateurs électriques. Estimation en attente (voir variante entre radiateurs électriques et remplacement chaudière)
- **Plan d'eau Basse Mercerie :**
  - Entretien des clôtures bois du parking et pose des 2 tables
  - Achat d'une gazinière : four électrique, 1 feu électrique et 3 feux gaz
- **Logement et commerce maison Noury**
  - Fin de chantier : courant février
  - Une réception de fin de travaux avant toutes locations
  - Une visite des conseillers et une porte ouverte aux dionysiens => un samedi
  - Une date de location

- **Eclairage des vitraux :**

Montant du devis 1 404€ TTC pour St Padou, Notre Dame et la nef.



**Notre Dame  
du Parc**

**Commission voirie :** Suite à la commission voirie du 26 janvier 2019, Monsieur QUINTON présente les propositions.

- **Le Bourg :**

- 1) Trottoir devant Commerces : voir stationnement véhicules légers et limitation de durée de stationnement (15mn)
- 2) Trottoir LEGRAND : recours assurance en cours
- 3) Stade : réfection devant vestiaires – buvette-tribune (bicouche) – suppression panneau de basket

- **Chemin d'accès Thomas Lavoué (Route Colverdière)**

Elagage jusqu'à la barrière, voir évacuation vers le fossé, grosse pierre dans le fossé en face.

**COMMERCE 29 av libération**  
**Proposition de location**

Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues.

- 1) Proposition de vente, réparations de produits informatiques et multimédias, formation à internet et initiation à l'informatique et divers services complémentaires.
- 2) Proposition de créer un bureau et exposition de carrelage, faïence, portes intérieures et placo  
Le Conseil Municipal choisirait la première proposition pour le commerce et proposerait le chalet pour la deuxième proposition. Le Maire rencontrera les candidats.

**28 février**

**Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2019**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2019 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Rénovation énergétique du logement boucherie  
Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements                                                                         | Montant HT en €   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Maître d'ouvrage : solde HT</b>                                                               | 93 849,00         |
| <b>Maître d'ouvrage : TVA (non récupérable) =</b><br><b>40 740,00€ + 93 849,00 = 134 589,00€</b> |                   |
| Fonds Européens (à préciser)<br>LEADER                                                           | 18 370,00         |
| DETR                                                                                             | 81 480,00         |
| FNADT                                                                                            |                   |
| Conseil Régional                                                                                 | 10 000,00         |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                                  | <b>203 699,00</b> |

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2019
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**Logement commerce 29 avenue de la libération - prix loyer**

Concernant la location du logement du commerce 29 avenue de la libération, le Conseil Municipal fixe deux prix :

- Location avec le commerce : 450€/mois
- Location sans le commerce : 550€/mois

**Borne de rechargement électrique pour véhicule**

Monsieur le Maire lit une proposition du Département pour s'affilier à l'appel d'offre lancé pour l'acquisition de borne de rechargement électrique pour véhicule. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

**11 mars**

**Taux imposition 2019 (Délibération n° 2019/00015)**

Monsieur PIOGER, Maire, propose de conserver les taux de 2018 soit :



TFB ...: 12,02 %      TFNB : 28,45 %    TH ....: 16,75 % . Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **BUDGET COMMUNE – COMPTE**

#### **ADMINISTRATIF** (Délibération n° 2019/00016)

Compte administratif 2018 Madame la secrétaire présente le Compte Administratif 2018. Il est approuvé comme suit :

##### **Section fonctionnement**

Dépenses : 529 342,56 €      Recettes : 694 890,25 €  
Excédent 165 547,69 + 512 430,98 (excédent 2017) =

**Excédent 677 978,67 €**

##### **Section investissement**

Dépenses : 183 535,14 €      Recettes : 437 933,93 €  
Déficit 254 398,79€ + 38 850,50 (déficit 2017) = **Déficit 293 249,29 €**

Après affectation des restes à réaliser il ressort un **report excédentaire de fonctionnement de 343 275,25 € et un report déficitaire d'investissement de 293 249,29€**

### **BUDGET COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2019**

(Délibération n° 2019/0017)

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019.

Il s'équilibre à **1 018 527,25 €** section d'exploitation et à **829 944,29€** en section investissement.

### **BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2018**(Délibération n° 2019/00018)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les Comptes administratifs 2018 et les comptes de gestion 2018 pour les budgets Commune et activités commerciales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 qui reprend les résultats de l'exercice 2018,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2018 au **Budget commune** (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de **677 978,67**

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE :

- de reprendre le solde soit **293 249,29€**, en report d'investissement à la section d'investissement au **compte001** (dépenses) sur l'exercice 2019
- de reprendre le solde, soit **343 275,25€**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au **compte 002** (recette) sur l'exercice 2019.
- d'affecter le résultat : **334 703,42€** au **compte 1068** sur l'exercice 2019.

### **BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORET – COMPTE ADMINISTRATIF 2018** (Délibération n° 2019/00024)

Compte administratif 2018 : Madame la secrétaire présente le Compte Administratif 2018. Il est approuvé comme suit :

##### **Section fonctionnement**

Dépenses : **44 683,50 €**      Recettes : **44 683,50 €**0,00  
+ 28 923,95 (excédent 2017) = **Excédent 28 923,95 €**

### **Section investissement**

Dépenses : **44 683,50 €**

Recettes :

**44 683,50 €**0,00€ - 44 683,50(déficit 2017) = **Déficit 44 683,50 €**

### **Budget LOTISSEMENT DE LA FORET – BP 2019**

(Délibération n° 2019/00025)

Budget primitif 2019 : Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019.

Il s'équilibre à **73 607,45 €** en section d'exploitation et à **89 367,00 €** en section investissement.

### **BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**(Délibération n° 2019/00026)

Approbation du COMPTE DE GESTION 2018 du Budget Lotissement de la forêt, Dressé par Monsieur Philippe CHAIGNEAU, Trésorier de Conlie. Les membres du Conseil Municipal approuvent.

### **BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN VERT – COMPTE ADMINISTRATIF 2018** (Délibération n° 2019/00028)

Compte administratif 2018 : Madame la secrétaire présente le Compte Administratif 2018. Il est approuvé comme suit :

##### **Section fonctionnement**

Dépenses : **126 831,62 €**      Recettes : **126 831,62 €**    0,00 +119 894,39 (déficit 2017) = **Excédent 119 894,39 €**

##### **Section investissement**

Dépenses : **251 719,28 €**      Recettes : **126 831,62 €**    Excédent 124 887,66€ -125 859,64€ (déficit 2017) = **Déficit 971,98€**

### **BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN VERT – BP 2019** (Délibération n° 2019/00029)

Budget primitif 2019 : Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019.

Il s'équilibre à **226 708,39 €** en section d'exploitation et à **126 831,62 €** en section investissement.

### **Budget LOTISSEMENT CHEMIN VERT – Approbation du COMPTE de GESTION 2018** (Délibération n° 2019/00030)

Approbation du COMPTE DE GESTION 2018 du Budget Lot du chemin vert, Dressé par Monsieur Philippe CHAIGNEAU, Trésorier de Conlie  
Les membres du Conseil Municipal approuvent.

### **Prêt Budget Commune au Budget Assainissement pour trésorerie** (Délibération n°2019-00032)

La trésorerie du Budget Assainissement étant insuffisante pour faire face à ses dépenses, le budget Commune prête la somme de 7 300€. Le budget Assainissement remboursera cette créance dès que sa trésorerie le permettra.

Cette dépense est inscrite au compte 27638 Autres établissements publics du budget Commune.

**Convention SATESE 2019-2021 assistance technique**  
**« assainissement collectif » Délibération n°2019-00034)**

Monsieur le Maire présente la proposition du SATESE pour le renouvellement de la convention d'assistance technique pour la station d'épuration. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour la période de 2019-2021 pour un coût de 0,40€/habitant.

Le prix annuel sera de 336,00€. Les analyses sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

**Convention Conseil en Energie Partagé (CEP) 2018-2021 (Délibération n°2019-00035)**

Monsieur le Maire rappelle les missions que peut nous apporter le Conseiller en Energie Partagé.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en énergie partagé avec Vallée de la Sarthe à compter du 19 novembre 2018 pour 3 ans. La participation annuelle de la commune s'élève à 0,80€/habitant soit 672,00€.

**Tarif assainissement 2019 (Délibération n°2019-00036)**

Monsieur le Maire expose les finances du budget assainissement vu avec Monsieur le Trésorier de Conlie. Le Conseil Municipal décide de passer l'abonnement d'assainissement de 40€ pour l'année 2019.

**TRAVAUX LOGEMENT BOUCHERIE -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS**  
**EUROPEENS LEADER(Délibération n°2019-00039)**

- 1) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER d'environ 60 000€.
- 2) Le Conseil Municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel

**25 avril**

**ACHAT TRACTEUR ET MATERIEL (délibération n°2019-00040)**

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu deux devis. Il présente les matériels sur le plan technique puis donne la parole à Monsieur LEJEUNE.

1ere proposition : entreprise EQUIP'JARDIN pour la marque John DEERE pour un montant de 39 274,42€ HT

2eme proposition : entreprise JARDINS LOISIRS pour la marque KUBOTA pour un montant de 35 189,50€ HT.

Monsieur PIOGER ne participe pas au vote. Vote :  
John DEERE : 0      Kubota : 11

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise JARDINS LOISIRS pour le tracteur KUBOTA avec équipement d'un montant de 35 189,50€ HT soit 42 227,40€ TTC

**ASSAINISSEMENT - COMPTEURS JARDINS**

La réglementation ne nous autorise pas la facturation du compteur des jardins. Une vérification sera effectuée avec le SIAEP Charnie&Champagne.

**CONTRAT INTRAMUROS**

Monsieur le Maire présente une proposition pour la mise en place d'une application « Intramuros ». Celle-ci permet d'informer les citoyens d'événements divers sur la Commune. L'engagement est de 3 ans à raison de 20€/mois d'abonnement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal demande si un panneau d'informations extérieur ne pourrait pas être couplé.

**29 juillet**

**POINTS SUR LES TRAVAUX – ETUDE ET**  
**SIGNATURE DE DEVIS (Délibération n°**  
**2019/00062)**

Monsieur LELIEGE présente les devis  
Concernant la façade de l'école, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise VEILLÉ pour le côté technique avec de la chaux traditionnelle. Le mélange est fait sur place et est mis en place en une seule fois sur une journée. Le montant s'élève à 19 286,03€ HT soit 23 143,24€ TTC.

Concernant le logement de la poste, suite à la commission des travaux du 18/07/19, le Conseil Municipal valide le choix de la chaudière Haute Performance Energétique de l'entreprise BERGER pour un montant de 7 714,98€ HT soit 8 139,30€ TTC.

**CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR**  
**ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEIL**  
**(Délibération n° 2019/00065)**

Afin d'assurer la sécurité lorsque les enfants de l'accueil du mercredi vont à la cantine, le Conseil Municipal décide de créer un CDD du 4 septembre 2019 au 1 juillet 2020 d'agent technique à raison 1h30 par jour pendant la période scolaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU**  
**FONDS CONCOURS A LA CCLBN – 2019**  
**DOSSIER »FACADE ECOLE » (Délibération n°**  
**2019/00067)**

Dans le cadre du fonds de concours de la CCLBN pour l'année 2019 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Façade école

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le fonds concours de la CCLBN et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements              | Montant HT en € |
|---------------------------------------|-----------------|
| Autre collectivité (à préciser) CCLBN | 7000,00€        |
| Autre public (à préciser)             |                 |



24 octobre

- Le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds de concours à la CCLBN pour l'année 2019
  - atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
  - atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
  - atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CONCOURS A LA CCLBN DOSSIER »REHABILITATION LOGEMENT BOUCHERIE»**  
(Délibération n° 2019/00068)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours à la CCLBN pour le dossier « Réhabilitation logement boucherie »

| Origine des financements              | Montant HT en € |
|---------------------------------------|-----------------|
| Autre collectivité (à préciser) CCLBN | 30 000,00€      |

- Le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds de concours à la CCLBN pour l'année 2019
  - atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
  - atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
  - atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

30 septembre

**PLUi**

**(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

**MODIFICATION DES STATUTS CCLBN**  
(Délibération n° 2019/00072)

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2019 approuvant la modification de l'article 2 des statuts ;  
REFUSE, à l'unanimité par 11 voix (vote à bulletin secret) contre la modification des statuts dans son article 2 :

**Article 2 - Compétences**  
**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**A- Aménagement de l'espace :**

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

**VIDEO-SURVEILLANCE AUX CONTENERS**

Suite à de nombreux dépôts sauvages au niveau des colonnes de tri, Monsieur le Maire propose d'installer des caméras. Le coût de l'installation sera d'environ 500€ TTC. Vote : pour : 9 contre : 2

**POINTS SUR LES TRAVAUX**

Monsieur LELIEGE présente les devis vus à la commission de travaux du 21 octobre :

- **Logement de la Poste :**  
2 Devis sont proposés pour l'isolation
- **Mur école :**  
2 devis pour le mur séparatif avec le voisin
- **Logement boucherie :**  
1ere proposition suite à l'appel d'offre .....→ TTC 313 804,93€  
2eme proposition après estimation de l'architecte .....→ TTC 232 786,15€

La commission demande que l'architecte revoie les plans et l'emplacement de l'escalier. **Le coût est trop élevé.**

Je propose une visite du logement aux conseillers pour prendre connaissance des lieux avec la présence de l'architecte le 15/11 à 14h.

**APPEL D'OFFRE REHABILITATION LOGEMENT BOUCHERIE DECLARATION SANS SUITE**(Délibération n° 2019/00077)

Suite à l'ouverture de l'appel d'offre pour le marché « réhabilitation du logement boucherie », de nombreux lots sont sans concurrence ou même sans réponse. Le jeu de la concurrence permet en principe à l'acheteur public d'obtenir l'offre la plus avantageuse. Certes, mettre fin à la procédure ne garantira pas qu'une nouvelle mise en concurrence aura plus de succès.

Pour le motif d'intérêt général, le Conseil Municipal décide de **classer l'appel d'offre** « réhabilitation du logement boucherie » **sans suite**. Des modifications vont être apportées sur le dossier et un nouvel appel d'offre sera lancé.

- **Salle polyvalente – étude phonique**  
Devis étude phonique
- **Rappel Entreprise DAVOUST**  
Peinture entrée et escalier Mairie et candélabres

**LOT CHEMIN VERT - VOIRIE**

Pour la voirie définitive, un marché avait été signé avec l'entreprise CHAPRON en avril 2015. Pour l'éclairage, un marché avait été signé avec l'entreprise SPIE en avril 2015. Voir avec celles-ci pour faire les travaux au printemps.

**DEMANDE ASSOCIATION**

L'association ZELEFENDARTS créée en 2019, ayant son siège sur Saint Denis d'Orques, souhaite organiser un concours de fléchettes sur la Commune en Mars 2020. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle des associations le 14 mars 2020.

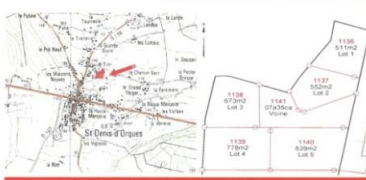
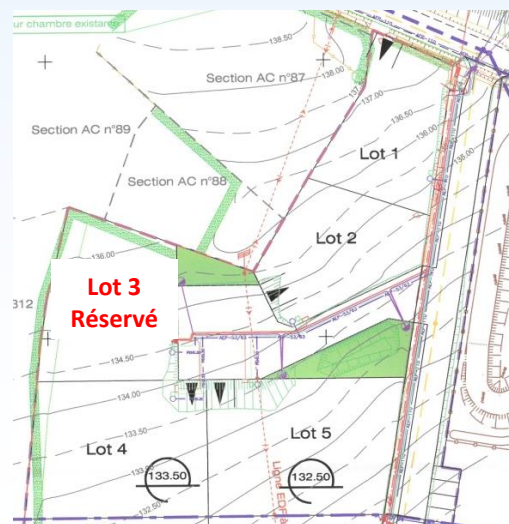
**FEUX RECOMPENSES**

Monsieur le Maire présente les devis reçus. Carrefour RD357/Bd de la gare, carrefour RD357/rue de Loudun. Nous attendons d'autres devis. Une subvention au titre des amendes de police pourrait être demandée.

# TARIFS 2020

|    | TYPE DE SERVICE                                                             | Tarifs 2018 | Tarifs 2019 | Proposition<br>Tarifs 2020 | Vote tarifs 2020 |
|----|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|----------------------------|------------------|
| 1  | Concession cimetière 30 ans                                                 | 130.00      | 130.00      | 130,00                     | 130,00           |
| 2  | Concession cimetière 50 ans                                                 | 190.00      | 190.00      | 190,00                     | 190,00           |
| 3  | Columbarium 15 ans                                                          | 270.00      | 270.00      | 270,00                     | 270,00           |
| 4  | Columbarium 30 ans                                                          | 540.00      | 540.00      | 540,00                     | 540,00           |
| 5  | Columbarium 50 ans                                                          | 900.00      | 900.00      | 900,00                     | 900,00           |
| 6  | Tenue de registre (dispersion des cendres, dépôt ou retrait d'urne)         | 50.00       | 50.00       | 50,00                      | 50,00            |
| 7  | SDDO – Location 1 jour (grande salle)                                       | 290.00      | 290.00      | 290,00                     | 290,00           |
| 8  | SDDO – Location 2 jours (grande salle)                                      | 460.00      | 460.00      | 460,00                     | 460,00           |
| 9  | Chauffage la journée (grande salle)                                         | 55.00       | 55.00       | 55,00                      | 55,00            |
| 10 | Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)                        | 51.00       | 51.00       | 51,00                      | 51,00            |
| 11 | Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)                     | 86.00       | 86.00       | 86,00                      | 86,00            |
| 12 | Réunion longue (grande salle)                                               | 150.00      | 150.00      | 150,00                     | 150,00           |
| 13 | Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)                               | 150.00      | 150.00      | 150,00                     | 150,00           |
| 14 | Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)                           | 25.00       | 25.00       | 25,00                      | 25,00            |
| 15 | Tarif horaire agents communaux                                              | 34,00       | 35,00       | 35,00                      | 35,00            |
| 16 | Tarif horaire agents communaux (nuit et week-end)                           | 50,00       | 50,00       | 50,00                      | 50,00            |
| 19 | Pêche Tarif journée truite                                                  | 7.00        | 7.00        | 7,00                       | 7,00             |
| 20 | Pêche Tarif journée saison                                                  | 5.50        | 5.50        | 5,50                       | 6,00             |
| 21 | Pêche Prix carte saison                                                     | 32.00       | 32.00       | 32,00                      | 33,00            |
| 22 | Pêche Tarif enfant – 12 ans pour la saison                                  | 11.00       | 11.00       | 11,00                      | 11,00            |
| 23 | Pêche Tarif enfant –12 ans pour la journée                                  | 2.00        | 2.00        | 2,00                       | 2,00             |
| 24 | Pêche Tarif enfant – 16 ans pour la saison                                  | 16.00       | 16.00       | 16,00                      | 16,00            |
| 25 | Pêche Tarif enfant –16 ans pour la journée                                  | 3.00        | 3.00        | 3,00                       | 3,00             |
| 26 | Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi sans repas                        | 4.00        | 4.00        | 4,00                       | 4,00             |
| 27 | Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi avec repas                        | 6.00        | 6.00        | 6,00                       | 6,00             |
| 28 | Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 1 <sup>er</sup> enfant  | 9.00        | 9.00        | 9,00                       | 9,00             |
| 29 | Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 2 <sup>ème</sup> enfant | 8.00        | 8.00        | 8,00                       | 8,00             |
| 30 | Accueil du Mercredi – Repas                                                 | 3.00        | 3.00        | 3,00                       | 3,00             |
| 31 | Tables et bancs                                                             | 25.00       | 25.00       | 25,00                      | 25,00            |
| 32 | Intervention ponctuelle (chiens, divers)                                    | 45.00       | 50.00       | 50,00                      | 50,00            |
| 33 | Bascule tarif annuel                                                        | 20.00       | 20.00       | 20,00                      | 20,00            |
| 34 | Bascule unique                                                              | 7.00        | 7.00        | 7,00                       | 7,00             |

**A VENDRE**  
**TERRAINS A BATIR**  
**VIABILISÉS**  
**Lotissement du Chemin Vert**  
 de 510m<sup>2</sup> à 839m<sup>2</sup>  
 Libres de Constructeur  
**TTC**  
**20€/m<sup>2</sup>**  
**Contactez la Mairie au 02.43.88.43.14**



### Janvier :

- 17 : Vœux du Maire
- 18 : Assemblée Générale et Galette des Aînés
- 31 : Assemblée Générale FDGDON

### Février :

- 5 : Galette UNC-AFN
- 7 : Assemblée Générale Familles Rurales
- 15 : Assemblée Générale et Galette Histoire et Patrimoine
- 21 : Assemblée Générale Pêcheur Dionysien
- 29 : Journée Truites à la Basse Mercerie

### Mars :

- 6 : Assemblée Générale Comité d'Animations
- 11 : Questions pour un après-midi : Aînés
- 14 : Fléchettes ZELEFENDARTS
- 15 et 22 : Elections Municipales
- 25 : LOTO Aînés
- 28 : Soirée APE SIVOS



### Avril :

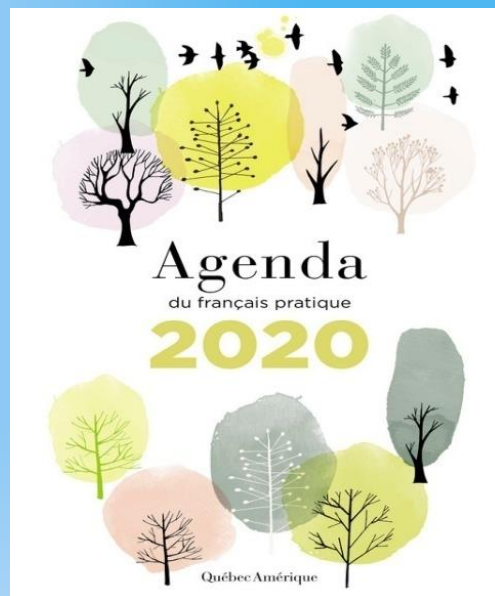
- 15 : Chasse aux œufs : Familles Rurales
- 18 : Pêche à la Basse Mercerie
- 25 : Grande Belote des Aînés

### Mai :

- 1 : Pêche aux Plauderies
- 2 : Troc'Plantes : Familles Rurales
- 10 : Commémoration du 8 mai
- 16 : Pêche Truites Basse Mercerie
- 23 : Petite Belote Aînés
- 24 : Randonnée & Découverte en pays d'Orques
- 27 : Travaux Manuels : Familles Rurales
- 30 : Cochon grillé FDGDON

### Juin :

- 6 : Fête de la Pêche
- 10 : Questions pour un après-midi : Aînés
- 13 : Barbecue Maison de retraite
- 24 : Journée à la Basse Mercerie : Aînés
- 20 : Kermesse des écoles du SIVOS



### Juillet :

- 11 : Fête Nationale : Moules-Frites

### Août :

- 23 : Fête Communale : Comice, Marché de l'Artisanat, Vide-Greniers

### Septembre :

- 16 : LOTO des Aînés

### Octobre :

- 4 : Repas Communal des Aînés
- 7 : Questions pour un après-midi : Aînés
- 10 : Dizaines
- 17 : Grande Belote Aînés



### Novembre :

- 8 : Commémoration du 11 novembre
- 18 : Petite Belote des Aînés
- 21 : Troc'Plantes Familles Rurales
- 21 : Soirée du Comité d'Animations
- 29 : Marché de Noël d'Histoire & Patrimoine

### Décembre :

- 5 : Belote AFN-UNC
- 6 : Concert Ste Cécile
- 12 : Repas de Noël des Aînés
- 16 : Travaux Manuels Familles Rurales
- 31 : Réveillon Comité d'Animations

## MAIRIE

Lundi, jeudi de 9h à 12h15  
Mardi de 14h à 17h  
Vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h  
Tél : 02.43.88.43.14 – Fax : 02.43.88.21.08  
Mail : [mairiestdenisdorques@wanadoo.fr](mailto:mairiestdenisdorques@wanadoo.fr)  
Site : [www.saint-denis-dorques.fr](http://www.saint-denis-dorques.fr)

### PERMANENCE DES ELUS :

Lundi, jeudi, vendredi de 11h à 12h  
Mardi de 14h à 15h

**DECHETERIE** Tél : 02.43.39.01.62

Lundi et mercredi de 9h à 12h

Samedi de 14h à 17h (18h en horaire été)

**GENDARMERIE DE LOUÉ** Tél : 02.43.88.40.29.

Ouvert au public : lundi de 14h30 à 18h30 – jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 14h30 à 18h30

## AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h  
Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 17h45  
Tél : 02.43.88.43.72

**BIBLIOTHEQUE** : (1<sup>er</sup> étage de la Mairie)

Ouverte à tous et prêt gratuit :

Mercredi : 15h30 à 17h – Jeudi : 11h à 12h

Samedi : 10h30 à 12h

Vacances scolaires : uniquement le jeudi de 11h à 12h.

[www.mabib.fr/orques](http://www.mabib.fr/orques)

<https://www.facebook.com/pages/Saint-Denis-dOrques/1433796230172972>



## VOS DEMARCHES EN LIGNE

Plus besoin de vous déplacer  
en préfecture



Rendez-vous sur le site  
<https://ants.gouv.fr/>

## 0DÉMARCHES

La dématérialisation des demandes de titres permet aux usagers de ne plus se rendre au guichet de la Préfecture. Les demandes se feront par voie électronique, pour un traitement des dossiers plus performant, plus rapide et plus sûr sur le site <https://ants.gouv.fr>

**Pour les cartes d'identité et passeports** : après avoir pré-rempli le dossier de demande, vous devez vous rendre dans l'une des 13 mairies du Département. La Mairie de Brûlon, est dotée du dispositif de recueil, et traitera vos demandes **sur rendez-vous uniquement**, au 02.43.95.60.28 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

| Pièces                                | Où s'adresser ?                                      | Pièces à fournir                                                                                                                                     | Coût                               |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Demande d'actes d'Etat Civil</b>   | <b>Naissance</b><br>A la Mairie du lieu de naissance | Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents<br>Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place | 1 enveloppe timbrée pour le retour |
|                                       | <b>Mariage</b><br>A la Mairie du lieu de mariage     | Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place                                 | 1 enveloppe timbrée pour le retour |
|                                       | <b>Décès</b><br>A la Mairie du lieu de décès         | Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès                                                                                           | 1 enveloppe timbrée pour le retour |
| Duplicata du <b>Livret de Famille</b> | A la Mairie du mariage ou du domicile                | Imprimé à compléter à la Mairie                                                                                                                      | GRATUIT                            |

## PACS

### Documents à fournir :

- La déclaration conjointe d'un PACS - Cerfa n°15725\*03
- la convention de PACS des deux partenaires - Cerfa n°15726\*02
- la ou les pièces d'identité des futurs partenaires
- un extrait d'acte de naissance (avec indication de la filiation) des futurs partenaires, de moins de 3 mois

**3939 ALLO SERVICE PUBLIC** : du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

Pour toutes questions concernant les impôts des particuliers vous pouvez appeler le centre du Mans au  
**0 811 700 724 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h**

